

PERMANENCES

Mme Guerrero Monreal, éducatrice de jeunes enfants, animatrice du relais, vous reçoit le jeudi de 16h à 19h et le vendredi de 17h à 19h et également sur rendez vous.



ATELIERS D'ÉVEIL

Les ateliers d'éveil et de lecture avec les enfants et leur assistante maternelle ont lieu le mardi et le vendredi de 9h15 à 10h30 à la Maison de la Petite Enfance.

Des ateliers ont également lieu un jeudi par mois à la Maison des Arts et Loisirs à Ceton (dates disponibles en mairie ou directement auprès du relais).

COORDONNEES

Maison de la Petite Enfance
Relais Assistantes Maternelles

Parents Enfants

Rue de la cave rouge -

Le Theil sur Huisne

61260 Val-au-Perche

☎ 02-37-53-56-62 / 06-78-73-68-05

💻 rampe@perchenormand.fr

PARTENAIRES



Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants

Collines du Perche Normand
Communauté de Communes



Janvier 2017

MISSIONS

pour les parents

- Information et accompagnement lors de la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s)
- Diffusion des coordonnées des assistantes maternelles agréées du territoire et de leurs disponibilités
- Accompagnement dans les démarches administratives et législatives liées à l'embauche d'une assistante maternelle
- Information sur les aides financières liées à l'emploi d'une assistante maternelle (prestations CAF, MSA)
- Renseignements sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeur
- Possibilité de renseignements pour l'emploi d'une garde à domicile



Ni organisme employeur, ni lieu de garde, ce service GRATUIT a pour objectif de venir en aide aux assistantes maternelles agréées, aux candidates à l'agrément, aux parents employeurs et aux enfants.



pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle agréée

- Lieu pour effectuer ses premiers pas vers les autres enfants et adultes (socialisation)
- Participation à des ateliers d'éveil dans un espace aménagé, en compagnie de l'assistante maternelle
- Accueil par une professionnelle de la petite enfance avec du matériel pédagogique adapté

pour les assistantes maternelles agréées

- Mise à disposition de vos coordonnées et de vos disponibilités auprès des parents
- Renseignements sur vos droits et vos devoirs et accompagnement dans vos démarches administratives
- Documentation, information et formation centrées sur l'enfant et la pratique professionnelle
- Lieu de professionnalisation
- Réseau de prêt de matériel pédagogique et de puériculture

pour les candidates à l'agrément

- Information sur les démarches d'agrément, la formation du Conseil Général et la profession d'assistante maternelle.